



Procès panneaux solaires

Par **Chamfroy marie**, le **06/05/2018** à **10:16**

Bonjour

Depuis 4 ANS un avocat dit "me défendre" pour un abus dans la pose de panneaux solaires non terminée, cela fait 2 fois que l'on est débouté et depuis semaine dernière On a PERDU Il veut aller en appel et je me pose beaucoup de questions sur sa capacité à défendre quiconque. A ses dires le dossier était en BETON impossible de perdre.

Puis-je avoir des conseils ?

Merci

Salutations

chamfroy

Par **youris**, le **06/05/2018** à **12:09**

bonjour,

comme nous ne connaissons pas votre dossier, impossible de vous conseiller ou pas d'aller en appel surtout avec le même avocat qui vous avait dit que votre dossier était en béton mais il est rare qu'un avocat vous dise que vous n'avez aucune chance.

je ne pense pas que vous avez été débouté 2 fois mais qu'il y a eu 2 reports.

salutations

Par **Chamfroy marie**, le **06/05/2018** à **17:01**

bonjour

ayant sous les yeux copie du jugement du 28/04/2018 il y est stipulé une radiation en date du 03/11/2016 puis réenrôlement.

En mars 2018 rebelote : nous sommes déboutés et le 26/04/2018 enfin audience soi disant LA BONNE il n'y a aucun problème...

Voilà ce que je sais

Toutes les erreurs commises ont été balayées. Rien de mal n'a été commis!!!! Merci de m'aider. GPPEP s'occupe du dossier